

Rédacteur-Gérant  
LATULÈGNE

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:  
Lyon, 30, Rue Impériale  
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique  
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes . . 25 c.  
Départements non limitrophes et gares 30 c.



Directeur-Administrateur  
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.  
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque  
sur une maison de banque de Lyon  
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.  
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la  
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces . . . . . 25 cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50 cent.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourcaux,  
rue Confort, 14, à Lyon.

# LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

R. F.

SON EXCELLENCE

T. F.

## CHALLEMEL-LACOUR

(PAUL-ARMAND)

Né à Avranches, le 21 mai 1827

*Ambassadeur de la République française, près S. M. la Reine du Royaume uni de la Grande-Bretagne  
et de l'Irlande, Impératrice des Indes.*

### LES SERVICES DE CHALLEMEL-LACOUR & CEUX DE SES TROIS DERNIERS ASCENDANTS

CHALLEMEL-LACOUR (*Jean-Guillaume*), notaire à la Ferté-Macé (Orne).

Condamné à Falaise et à Caen pour avoir, le 5 septembre 1789, procédé, à main armée, en compagnie de ses deux fils, *Alexandre-Fortuné* et *François*, et autres complices, à l'escalade, bris de clôture et dévastation de la propriété d'autrui.

CHALLEMEL-LACOUR (ou ROCOUX) (*Alexandre-Fortuné*), marié à Marie-Madeleine-Jacqueline Faneau-Deshayes, propriétaire à Joué-du-Bois (Orne).

Condamné, le 9 septembre 1796, à 70 livres de dommages et intérêts et aux dépens, pour coups et blessures sur la personne du sieur du Mesnil.

Condamné le 21 avril 1815, par la Cour d'assises de l'Orne, séant à Alençon, à **20 ans de travaux forcés**, à la flétrissure de la marque *T. F.* et solidairement aux frais, pour faux en écritures de commerce, avec circonstances aggravantes de violences et menaces de mort sur la personne du sieur Léveillè, qu'il avait forcé, le pistolet sur la gorge, à fabriquer un faux billet.

Mort au bagne quelques années après.

CHALLEMEL-LACOUR (ou ROCOUX) (*François*), marchand de toiles à la Ferté-Macé (Orne).

Condamné le 21 avril 1815, par la Cour d'assises de l'Orne, séant à Alençon, à **6 ans de travaux forcés**, à la flétrissure de la marque *T. F.* et solidairement aux frais, pour complicité dans le crime de faux en écritures de commerce, avec circonstances aggravantes, commis par son frère Alexandre-Fortuné.

CHALLEMEL-LACOUR (*Armand-Fidèle-Constant*), marié à Marie-Sidonie Riquet, domiciliés à la Ferté-Macé.

Le 3 décembre 1822, asséna un coup de queue de billard sur la tête du nommé Alexis Dupont, qui, dans une dispute, l'avait appelé *Graine de galères*. Ledit sieur Alexis Dupont mourut des suites du coup, trois jours après, et fut inhumé dans le cimetière de la Ferté-Macé le 8 du même mois.

Ne fut pas poursuivi, mais dut quitter le pays.

Alla s'établir marchand épiciier à Avranches, où il fut déclaré en faillite, par jugement du Tribunal de Commerce de Granville du 11 mai 1838.

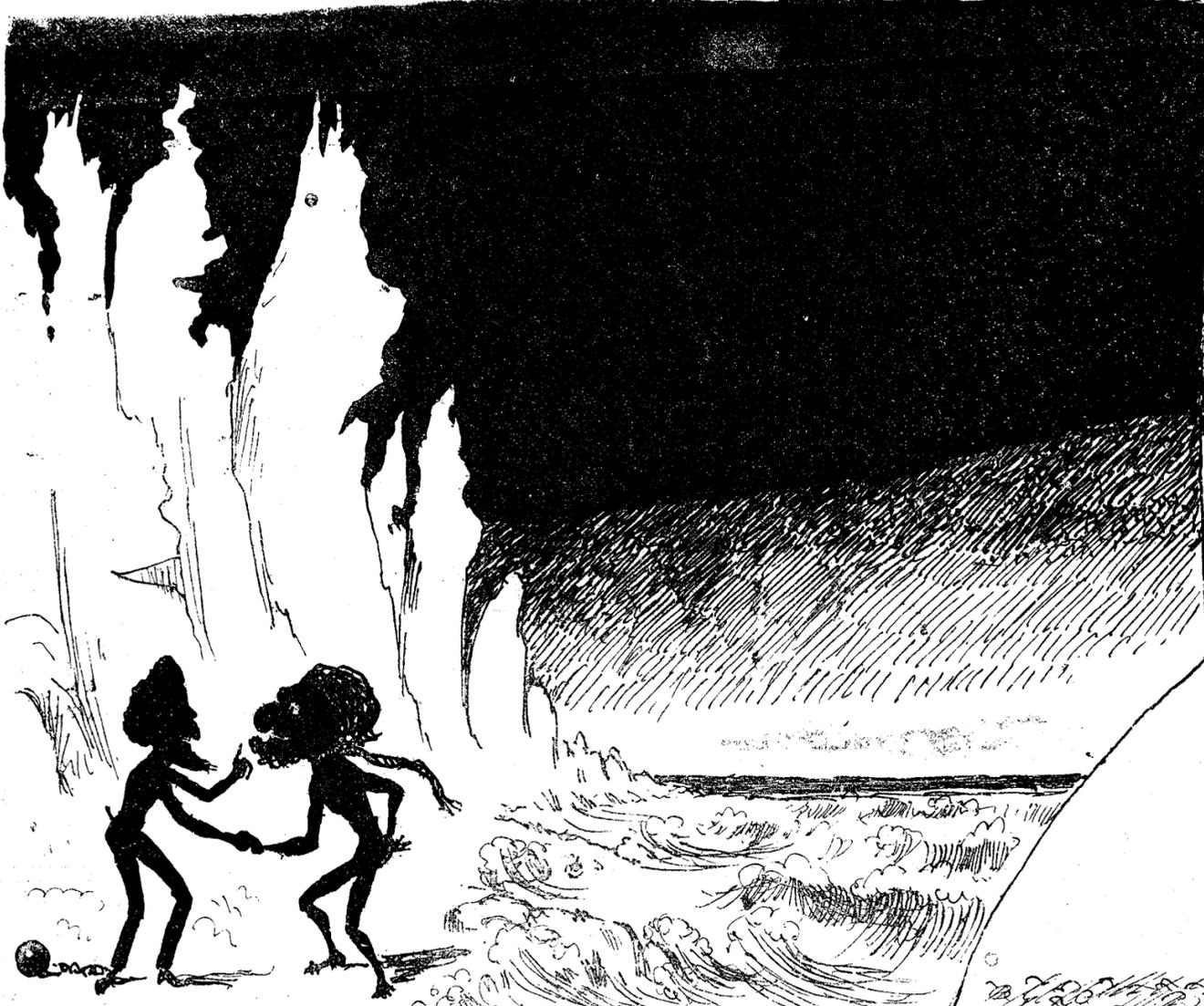
N'a pas encore été relevé de sa faillite.

CHALLEMEL-LACOUR (*Paul-Armand*), né à Avranches (Manche), le 21 mai 1827, élevé gratuitement à l'école dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne. S'étant fait remarquer par son intelligence et son application au travail, il obtint, grâce aux sollicitations de l'évêque, une bourse dans un lycée de Paris.

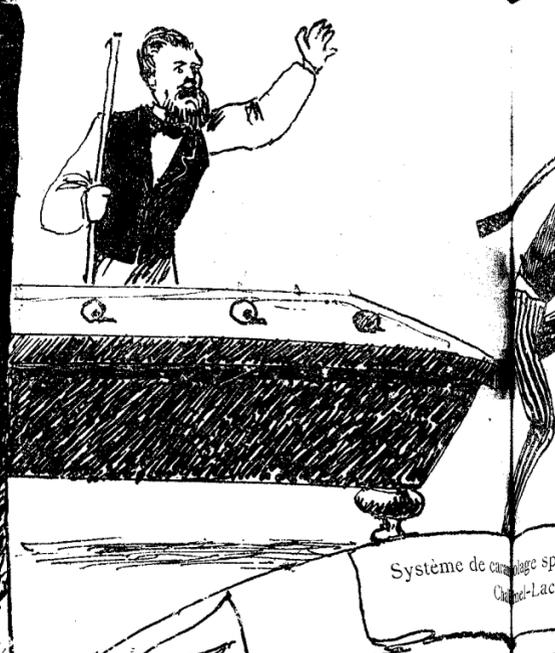
Préfet du Rhône au 4 Septembre 1870, se signala par ses arrestations et incarcérations illégales et arbitraires, marchés onéreux pour le pays, ordres illégaux, comme sentences de mort, violations de domicile, expulsion des propriétaires par la force, dilapidation du bien d'autrui, etc., etc., délits et crimes punis par les articles 184, 341, 381 à 401, 440, 442, 444, 446, etc., du Code pénal.

Condamné définitivement le 24 janvier 1879, par la Cour d'appel de Dijon toutes chambres réunies, avec le sieur Vassel, ex-maire de Caluire, et autres, tous solidairement, à 97,000 francs de dommages et intérêts envers les Frères de Caluire, 80,000 francs représentant le douzième des objets confisqués, le tout avec intérêts depuis 1871, et aux frais s'élevant à environ 100,000 francs... Le montant de ces condamnations a été acquitté en 1881 sur les fonds du Ministère de l'intérieur, c'est-à-dire avec l'argent des contribuables.

Député à l'Assemblée nationale, sénateur et F. M., naturellement. Ambassadeur de la République française d'abord près la République helvétique, actuellement près Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes...

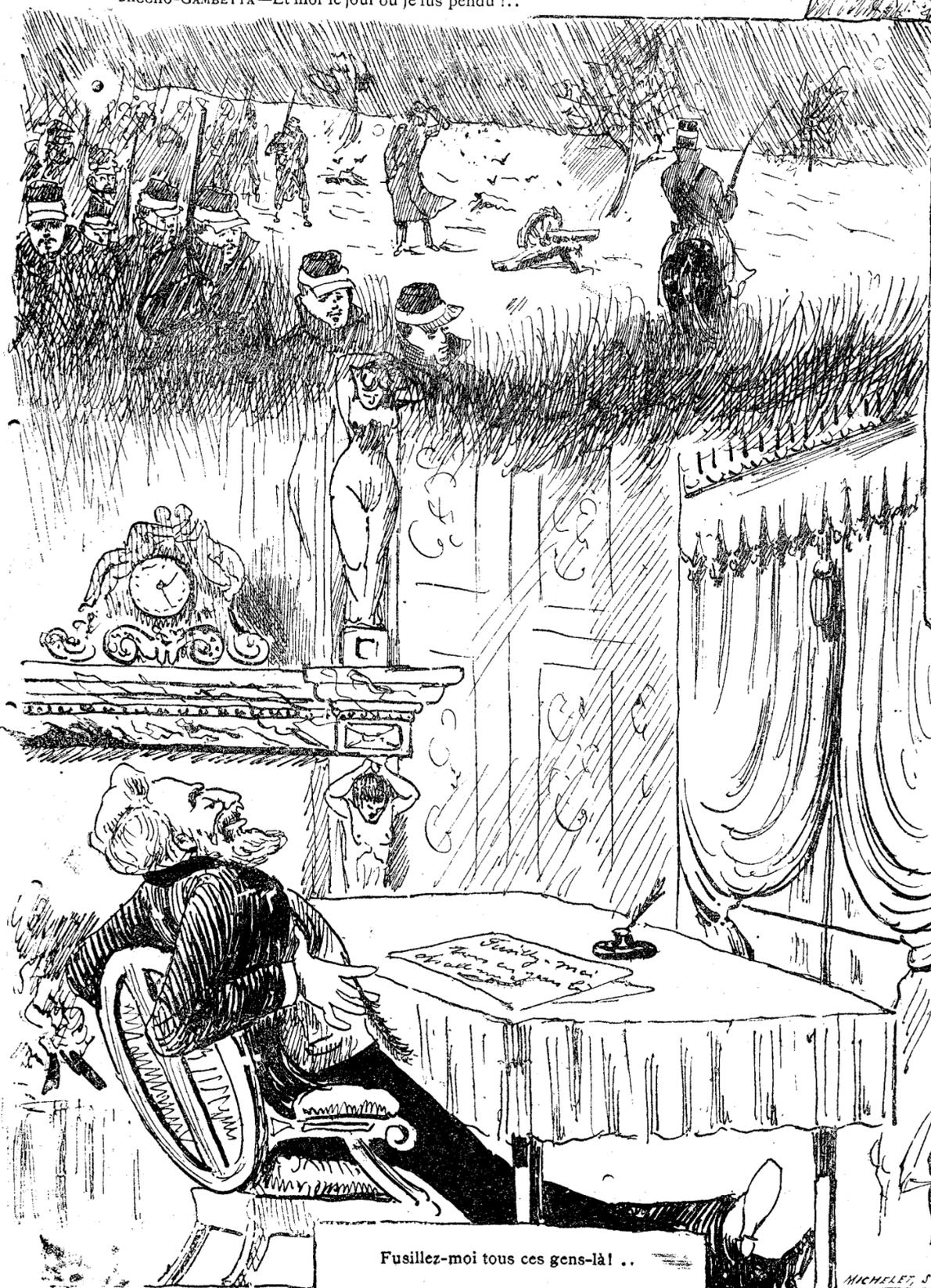
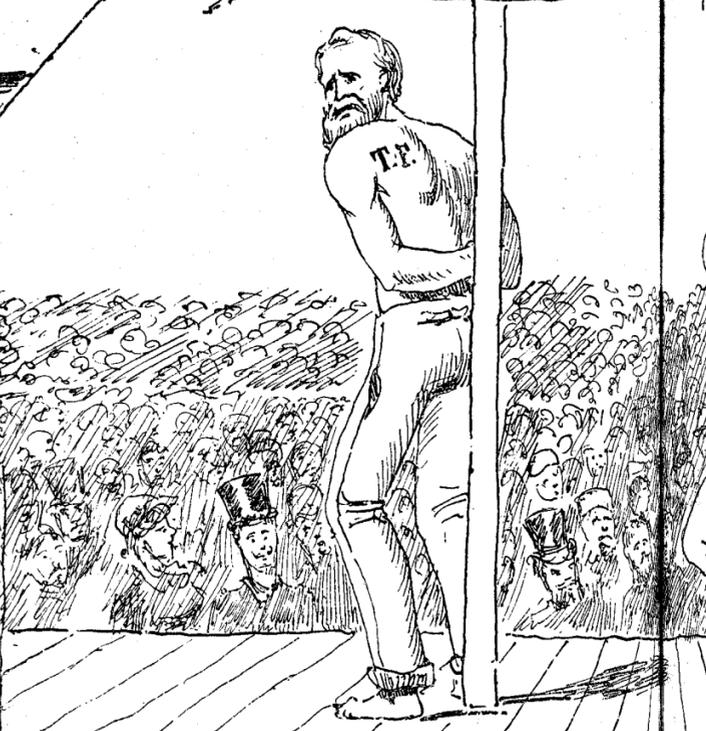


BACCHO-GAMBETTA — Ils vont bien, nos petits fils !... Le mien est président du Conseil...  
 Le votre est ambassadeur !...  
 CHALLEMEL-LACOUR (Alexandre-Fortuné) — Qui m'eût dit cela le jour où je fus marqué !...  
 BACCHO-GAMBETTA — Et moi le jour où je fus pendu !...



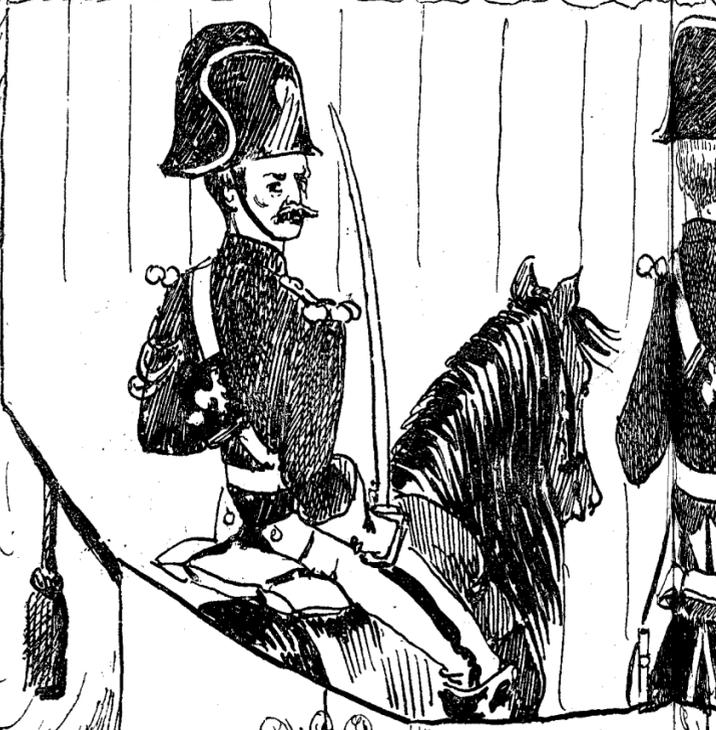
Systeme de canage sp  
 Challemel-Lacour

FAUX EN ÉCRITURES  
 —  
 6 ans de travaux forcés..



Fusillez-moi tous ces gens-là ! ..

MICHELET, SC



La Tulipe diplomatique  
 la Cour Anglaise



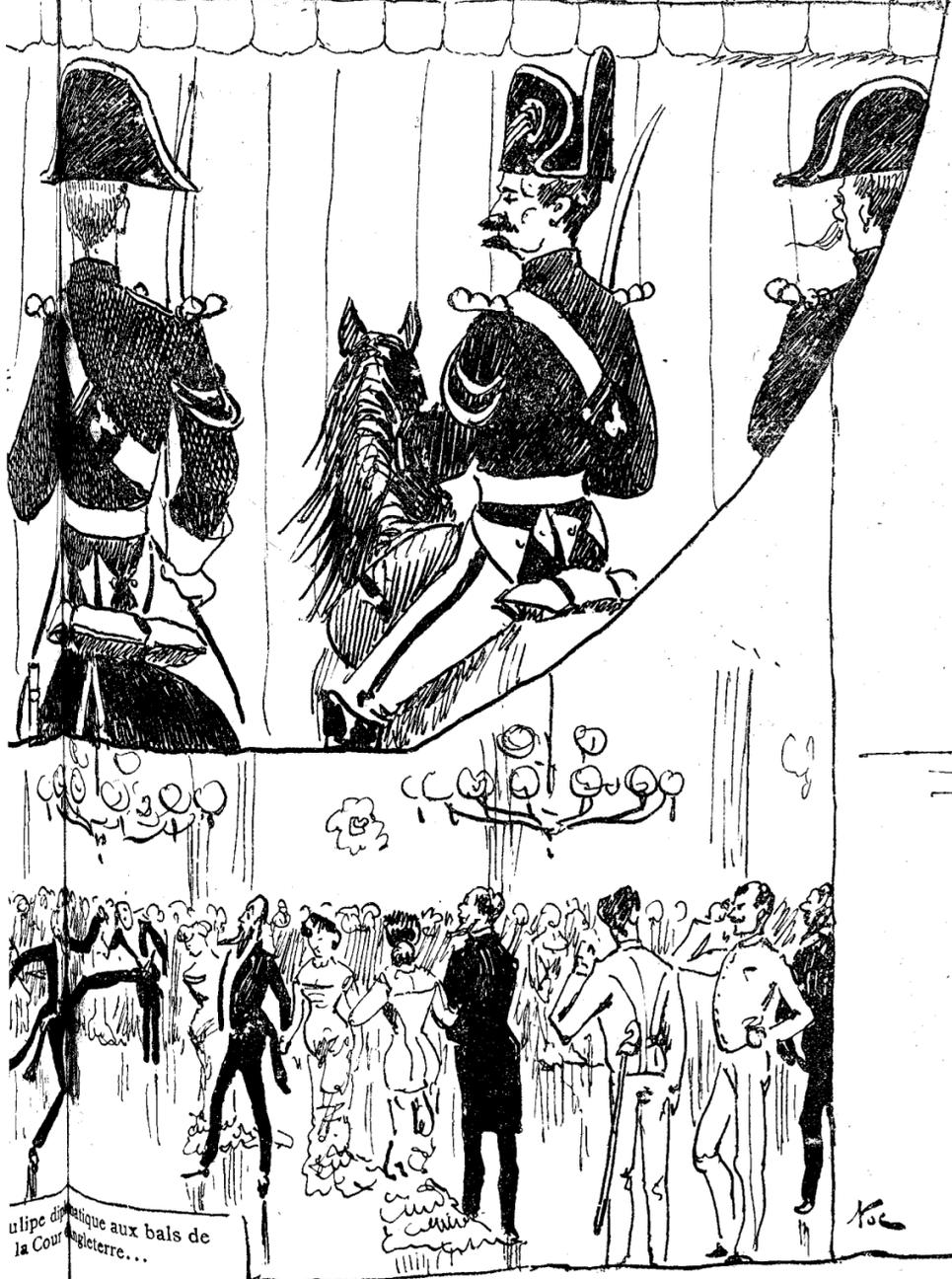
e de carnage spécial à la famille  
C...-Lacour

FAUX EN ÉCRITURES

20 ans de travaux forcés..



Plus d'ambassadeurs choisis dans les familles qui descendent des croisés!...  
Au contraire!...



ulipe diplomatique aux bals de  
la Cour Anglaise...



Pourquoi en fin de compte il refusa le Ministère...

# S'EN IRA-T-IL ENFIN !...

On lisait dans le numéro du *Journal de Granville* du 12 mai 1838 :

## FAILLITES

Par jugement du Tribunal de commerce de Granville (Manche), en date du 11 mai 1838, le nommé ARMAND-FIDÈLE-CONSTANT CHALMEL-LACOUR, épicier à Avranches, A ÉTÉ DÉCLARÉ EN ÉTAT DE FAILLITE.  
M. Théroutde a été nommé juge commissaire, et Lefrançois, huissier à Avranches, syndic de ladite faillite.  
Le jugement ordonne, en outre, que la personne de ARMAND-FIDÈLE-CONSTANT CHALMEL-LACOUR sera gardée à vue par Legros, huissier à Avranches.

On lisait, d'autre part, dans le numéro du *Journal d'Avranches* du 1<sup>er</sup> juillet 1838 :

## VENTE PAR SUITE DE FAILLITE

Mardi 3 juillet prochain et jours suivants, en la ville d'Avranches, carrefour Saint-Gervais, il sera procédé à la vente publique, aux enchères, des meubles, ustensiles de ménage et marchandises diverses DÉPENDANT DE LA FAILLITE DE ARMAND-FIDÈLE-CONSTANT CHALMEL-LACOUR, marchand épicier, consistant en meubles meublants, comme tables, chaises, buffets, commodes, lits complets, vaisselles, poêles, chaudrons, marmites, marchandises diverses d'épicerie et droguerie, eaux-de-vie d'Armagnac et de Cognac, vins rouges et blancs en bouteilles et en cercles, ustensiles de magasin, comme comptoirs, poids et mesures, fléaux, etc., etc...  
Cette vente est autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Granville en date du 14 juin présent mois et a été affichée, suivant les formes voulues par la loi, par procès-verbal du sieur Josseaume, huissier à Avranches, du 28 courant, requête de M. Lefrançois, huissier, syndic provisoire de ladite faillite.  
Il sera accordé crédit pour les articles au-dessus de 20 francs.

A Avranches, le 29 juin 1838.

Signé : JOSSEAUME.

Le présent certifié conforme pour être inséré au *Journal d'Avranches*, conformément à la loi, par moi, huissier soussigné.

A Avranches, le 29 juin 1838.

Signé : JOSSEAUME.

Reçu et enregistré au bureau dudit journal, le 29 juin 1838, n° 1.

Or depuis l'époque où les annonces ci-dessus paraissaient dans le *Journal de Granville* et dans le *Journal d'Avranches*, Challemel-Lacour (Paul-Armand), fils de l'épicier failli Challemel-Lacour (Armand-Fidèle-Constant), a été successivement préfet, député, sénateur, ambassadeur, avec des appointements s'élevant de 50,000 à 200,000 francs, sans compter... l'imprévu... Et le haut dignitaire de la R. F. Challemel-Lacour (Paul-Armand), qui passe pour être plus que millionnaire à l'heure qu'il est, n'a pas songé un instant encore à réhabiliter la mémoire de son père, à effacer son passé commercial, à le faire relever de sa faillite et à désintéresser les créanciers de ce petit épicier, qui ne peut pas avoir laissé un passif bien important.

C'est dans une telle situation que ce fils de failli non réhabilité, qui est en même temps fils d'assassin, petit-fils et petit-neveu de forçats marqués sur l'épaule et arrière-petit-fils d'un malfaiteur condamné comme tel, ainsi qu'on l'a vu à la première page de ce *Supplément*, c'est dans une telle situation, dis-je, que Challemel-Lacour continue à représenter la France près Sa Majesté Victoria, reine d'Angleterre et impératrice des Indes, après l'avoir représentée un an près la République helvétique.

La *Comédie politique* a fait ce qu'elle a pu jusqu'à ce jour pour faire cesser ce scandale qui couvre notre pays de ridicule et de discrédit à l'étranger... Aucun moyen encore n'a réussi : l'ambassadeur Challemel-Lacour continue à émarger et à représenter la France.

Eh bien ! la *Comédie politique*, qui ne se décourage pas, va essayer d'un nouveau moyen, et ce nouveau moyen, le voici :

Nous faisons appel aux créanciers de la faillite Challemel-Lacour (Armand-Fidèle-Constant). Nous les invitons à se faire connaître à nous et à se syndiquer pour en arriver à exercer, au besoin, des poursuites à frais communs contre l'ambassadeur français fils et héritier du failli d'Avranches.

Et nous ajoutons ceci :

Y a-t-il parmi les créanciers de la faillite du père de notre ambassadeur à Londres telles ou telles personnes qui ne soient point en situation de prendre l'initiative des poursuites en remboursement ou de jouer dans ces poursuites un rôle actif quelconque ?

En ce cas, que ces créanciers veuillent bien, par exemple, nous transmettre leurs pouvoirs réguliers et leurs titres... Nous agirons en leur lieu et place, sauf à rendre compte après dénouement, et nous prendrons tous frais éventuels à notre charge.

De cette façon, bon gré mal gré, il faudra que le Challemel-Lacour, qui jusqu'à présent a fait la sourde oreille, vienne enfin s'expliquer devant les Tribunaux.

Notre but, en faisant cette nouvelle tentative, de même qu'en publiant le présent *Supplément*, est un but tout patriotique :

Il s'agit de faire cesser enfin l'odieux scandale de la France représentée à l'étranger par un pareil personnage !

ABEL DUCANGE.

## SON EXCELLENCE CHALLEMEL-LACOUR AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Brochure petit in-8° de 48 pages.

**Prix : 25 centimes**

Prix pour propagande :

50 exemplaires. . . . .	8 fr. 50		1000 exemplaires . . . . .	140 »
100 — . . . . .	17 »		2000 — . . . . .	250 »
500 — . . . . .	80 »			

Au-dessus de 2,000, conditions spéciales. — Port en sus.

En vente : Dans les bureaux de vente de la *Comédie politique*, 30, rue de la République, Lyon.